



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville
de Malartic du lundi, le 9 janvier 2012, tenue au 901, rue Royale à
Malartic à 20 h 00**

M. le maire, André Vezeau, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présentes :

Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière
Me Claudyne Maurice, avocate, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2011;

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

2.1.- Avis de motion concernant un règlement sur l'usage du tabac à la Ville de Malartic;

**RÉSOLUTION
2012-01-001**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 2.2.- Adoption du budget pour l'année 2012 de l'Office municipal d'Habitation;
- 2.3.- Adoption du contrat de construction pour une maison jumelée abordable;
- 3.0.- URBANISME**
- 3.1.- Acquisition auprès du ministère des Ressources naturelles du Québec : Parc Frère Jacques;
- 3.2.- Avis de motion pour modifier le règlement 470 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec dans les limites de la Ville de Malartic;
- 4.0.- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 4.1.- Programme de subvention de la Société de développement économique de Malartic;
- 5.0.- LOISIRS ET CULTURE**
- 5.1.- Budget fête d'hiver;
- 6.0.- TRAVAUX PUBLICS**
- 6.1.- Acquisition d'une niveleuse;
- 7.0.- SERVICE TECHNIQUE**
- 7.1.- Autorisation de paiement de paiement no 2 à Galarneau Entrepreneur Général inc. pour la réfection de ruelles – phase 2011;
- 7.2.- Certificat de réception provisoire pour construction du garage aux travaux publics;
- 7.3.- Autorisation des travaux de Télébec : avenue Abitibi, rue Frontenac et avenue Fournière;
- 8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**
- 8.1.- Vente d'appareils respiratoires;
- 9.0.- COMITÉS/COMMISSIONS**
- 10.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**
- 10.1.- Les Compagnons du Nord de Malartic;
- 11.0.- AFFAIRES NOUVELLES**
- 12.0.- CORRESPONDANCE**
- 13.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE**
- 1.0.- GREFFE**



Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

No de résolution
RÉSOLUTION
2012-01-002

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2011

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2011, tel que rédigé;

Adoptée.

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

2.1.- Avis de motion concernant un règlement sur l'usage du tabac à la Ville de Malartic

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Jude Boucher qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement concernant l'usage du tabac à la Ville de Malartic.

RÉSOLUTION
2012-01-003

2.2.- Adoption du budget pour l'année 2012 de l'Office municipal d'Habitation

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le budget pour l'année 2012 de l'Office municipal d'Habitation de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2012-01-004

2.3.- Adoption du contrat de construction pour une maison jumelée abordable

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le contrat de construction pour une maison jumelée abordable par Le Marquis Concept inc., tel que présenté;

Adoptée.

3.0.- URBANISME

RÉSOLUTION
2012-01-005

3.1.- Acquisition auprès du ministère des Ressources naturelles du Québec : Parc Frère Jacques

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FAIRE une demande pour l'acquisition auprès du ministère des Ressources naturelles du Québec pour fins de parc une partie du lot suivant : #4 436 190 du Cadastre du Québec et 26 A-P Rang 1 Canton de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Malartic à Malartic pour l'aménagement du parc Frère Jacques;

DE PAYER tous les frais se rattachant à ladite transaction et que Mme Nathalie Touzin, directrice du Service d'urbanisme, soit la répondante auprès du ministère des Ressources naturelles du Québec pour ce dossier;

DE MANDATER Me Paul Hallé, notaire, afin de procéder à la rédaction de cet acte et M. Marc Bergeron, Arpenteur-géomètre, pour le cadastre;

QUE Monsieur le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Malartic tous documents relativement à cette transaction;

Adoptée.

3.2.- Avis de motion pour modifier le règlement 470 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec dans les limites de la Ville de Malartic

AVIS DE MOTION est donné par Mme la conseillère Sylvie Daigle qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec dans les limites de la Ville de Malartic.

4.0. - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

4.1.- Programme de subvention de la Société de développement économique de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MODIFIER la résolution 2007-08-371 «Programme de subvention à la SDEM» afin de préciser que les montants de la subvention soient calculés selon le rôle d'évaluation de l'année courante ;

Adoptée.

5.0.- LOISIRS ET CULTURE

5.1.- Budget fête d'hiver

CONSIDÉRANT QUE du 24 au 26 février 2012, la Ville de Malartic organisera une fête d'hiver ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER le budget pour la fête d'hiver au montant de 15 250 \$;

D'AUTORISER la directrice générale et trésorière à effectuer les réaménagements budgétaires à cet effet;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2012-01-006

RÉSOLUTION
2012-01-007



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION
2012-01-008

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

6.0.- TRAVAUX PUBLICS

6.1.- Acquisition d'une niveleuse

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres 2011-12 concernant l'acquisition d'une niveleuse pour le Service des travaux publics, les soumissions suivantes furent reçues et ouvertes le 5 janvier 2012;

Soumissionnaire	Prix (avant les taxes)
Nortrax Québec inc.	287 975,00 \$
Strongco	309 897,00 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions, madame Lucie Roger, directrice générale, recommande de retenir la plus basse soumission conforme, soit celle de Nortrax Québec inc. au prix de 287 975 \$ plus les taxes;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ouverture des soumissions relatives à l'acquisition d'une niveleuse pour le Service des travaux publics soit et est ratifiée à toute fin que de droit;

DE RETENIR la soumission de Nortrax Québec inc. au prix de 287 975 \$ plus les taxes ;

QUE le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Malartic le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu;

D'AUTORISER la directrice générale et trésorière à effectuer les réaménagements budgétaires à cet effet;

Adoptée.

7.0.- SERVICE TECHNIQUE

7.1.- Autorisation de paiement de paiement no 2 à Galarneau Entrepreneur Général inc. pour la réfection de ruelles – phase 2011

CONSIDÉRANT la demande de paiement no 2 de Galarneau Entrepreneur Général inc. pour les travaux de réfection de ruelles – phase 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation a été faite par les professionnels;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement no 2 à Galarneau Entrepreneur Général inc. pour les travaux de réfection de ruelles - phase 2011 pour un montant de 530 942,83 \$ (taxes incluses) ;

RÉSOLUTION
2012-01-009



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

RÉSOLUTION
2012-01-010

7.2.- Certificat de réception provisoire pour construction du garage aux travaux publics

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PROCÉDER à la réception provisoire des travaux qui ont été effectués pour la construction du garage aux travaux publics, tel que vérifié le Service technique

D'AUTORISER monsieur Eric Cloutier, directeur du Service technique à signer le certificat provisoire relativement à ces travaux;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2012-01-011

7.3.- Autorisation des travaux de Télébec : avenue Abitibi, rue Frontenac et avenue Fournière

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la compagnie Télébec à effectuer des travaux à l'intersection de l'avenue Abitibi, rue Frontenac et de l'avenue Fournière, tels que décrits au projet # P20674 AT-MUN-11-219;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2012-01-012

8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

8.1.- Vente d'appareils respiratoires

CONSIDÉRANT QUE le Service incendie a 4 appareils respiratoires autonomes de 60 minutes incluant 8 bouteilles, certifiés MSA à vendre ;

CONSIDÉRANT QUE les appareils, certifiés MSA, ont été vérifiés au mois d'octobre 2011 et qu'ils étaient en excellente condition ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation minière Osisko est intéressée à cette offre ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PROCÉDER à la vente de 4 appareils respiratoires autonomes de 60 minutes incluant 8 bouteilles, du Service incendie à la Corporation minière Osisko pour la somme de 5 200 \$;

Adoptée.

9.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

10.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE



Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

No de résolution
RÉSOLUTION
2012-01-013

10.1.- Les Compagnons du Nord de Malartic

IL EST PROPOSÉ par le conseiller M. Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DEMANDER aux Compagnons du Nord de Malartic de fournir au conseil leur rapport financier 2011 et leur budget 2012 relativement à leur demande d'aide financière;

Adoptée.

11.0.- AFFAIRES NOUVELLES

12.0. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont toutes été répondues.

RÉSOLUTION
2012-01-014

14.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 20h35

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.

ANDRÉ VEZEAU
MAIRE

ME CLAUDYNE MAURICE
GREFFIÈRE